



# JOURNAL OFFICIEL

**NUMERO SPECIAL**  
**PRIX DE VENTE : 3.000 FCFA**

## DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la			Adresser les demandes d'abonnement au <b>chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan, BCEAO A 0005 0002.</b>	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres ou signes, interlignes et blancs compris ..... <b>2.500 francs</b> Pour chaque annonce répétée, la ligne ... <b>1.500 francs</b> Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçu moins de ... <b>25.000 francs</b> pour les annonces
CAPTEAO : voie ordinaire : .....	<b>22.000</b>	<b>42.000</b>		
voie aérienne : .....	<b>28.000</b>	<b>39.000</b>	Les abonnés, désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire .....	<b>25.000</b>	<b>35.000</b>		
voie aérienne .....	<b>30.000</b>	<b>50.000</b>	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du J.O.	
Autres pays : voie ordinaire .....	<b>25.000</b>	<b>35.000</b>		
voie aérienne .....	<b>40.000</b>	<b>50.000</b>		
Prix du numéro de l'année courante .....	<b>1.000</b>	<b>800</b>		
Au-delà du cinquième exemplaire .....	<b>1.500</b>	<b>2.000</b>		
Prix du numéro d'une année antérieure .....	<b>2.000</b>			
Prix du numéro légalisé .....				
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

#### 2017 ACTES PRESIDENTIELS

##### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

9 janvier . Décret n° 2017-01 mettant fin aux fonctions du Premier Ministre et des membres du Gouvernement.	1
9 janvier . Décret n° 2017-02 mettant fin aux fonctions des ministres d'Etat et de ministres à la Présidence de la République.	2
9 janvier . Décret n° 2017-03 mettant fin aux fonctions des conseillers spéciaux à la Présidence de la République.	2
9 janvier . Décret n° 2017-04 mettant fin aux fonctions du général de Corps d'Armée Soumaïla BAKAYOKO, chef d'Etat-major général des Armées.	2
9 janvier . Décret n° 2017-05 mettant fin aux fonctions du général de Corps d'Armée Gervais Kouakou KOUASSI, commandant supérieur de la Gendarmerie nationale.	3
9 janvier . Décret n° 2017-06 mettant fin aux fonctions de l'administrateur général de Police M'Bia BREDOU, directeur général de la Police nationale.	3
9 janvier . Décret n° 2017-07 portant nomination du général de Division Sékou TOURE, chef d'Etat-major général des Armées.	3

9 janvier . Décret n° 2017-08 portant nomination du général de Brigade Nicolas Kouadio KOUAKOU, commandant supérieur de la Gendarmerie nationale.	3
9 janvier . Décret n° 2017-09 portant nomination du commissaire divisionnaire-major de Police Youssouf KOUYATE, directeur général de la Police nationale.	3
10 janvier . Décret n° 2017-11 portant nomination de M. Daniel Kablan DUNCAN, Vice-Président de la République.	4
10 janvier . Décret n° 2017-12 portant nomination de M. Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, chef du Gouvernement.	4
11 janvier . Décret n° 2017-13 portant nomination d'un ministre d'Etat et de ministres à la Présidence de la République.	4
11 janvier . Décret n° 2017-14 portant nomination des membres du Gouvernement.	4
11 janvier . Décret n° 2017-15 portant nomination de M. Fidèle Gboroton SARASSORO, directeur de Cabinet du Président de la République.	5
11 janvier . Décret n° 2017-16 portant nomination de M. Philippe SEREY-EIFFEL, directeur de Cabinet du Premier Ministre, chef du Gouvernement.	5
11 janvier . Décret n° 2017-17 portant nomination de M. Théophile Ahoua N'DOLI, directeur de Cabinet du Vice-Président de la République.	5

#### PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces.	6
-------------------	---



Etablie par : Abidjan.

Résidence habituelle : Abidjan.

Adresse postale : 01 B.P. 2 809 Abidjan 01.

Etabli, le 25 juillet 2016 à Bocanda.

AMANKOU Kassi Gabin,  
préfet.

**CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL**  
n° 28-031 MU 2016 /DDA-Bda

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 192 du 24 septembre 2013, validée par le comité de gestion foncière rurale de Bocanda, le 2 mars 2016 sur la parcelle n° 042 M03 028-2016 d'une superficie de 86 ha 12 a 68 ca, à Bocanda.

Nom : OMAIS.

Prénom : Mohamad.

Date et lieu de naissance : 3 mars 1994 à Cocody (Abidjan).

Nom et prénom du père : OMAIS Nassir.

Nom et prénom de la mère : ZEBIB Lamia.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : étudiant.

Pièce d'identité : n° 13 AD 17163 du 22 août 2013.

Etablie par : Abidjan.

Résidence habituelle : Abidjan.

Adresse postale : 01 B.P. 5 929 Abidjan 01.

Etabli, le 25 juillet 2016 à Bocanda.

AMANKOU Kassi Gabin,  
préfet.

**CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL**  
n° 28-032 MU 2016 /DDA-Bda

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 192 du 24 septembre 2013, validée par le comité de gestion foncière rurale de Bocanda, le 2 mars 2016 sur la parcelle n° 043 M04 028-2016 d'une superficie de 44 ha 78 a 58 ca, à Bocanda.

Nom : OMEIS.

Prénom : Chadi.

Date et lieu de naissance : 27 juin 1997 à Marcory (Abidjan).

Nom et prénoms du père : OMEIS Mohamed Ali.

Nom et prénom de la mère : OMAIS Rana.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : étudiant.

Pièce d'identité : n° 15 AH 40 250 du 28 décembre 2015.

Etablie par : Abidjan.

Résidence habituelle : Abidjan.

Adresse postale : 01 B.P. 2 809 Abidjan 01.

Etabli, le 25 juillet 2016 à Bocanda.

AMANKOU Kassi Gabin,  
préfet.

**CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL**  
n° 28-033 MU 2016 /DDA-Bda

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 192 du 24 septembre 2013, validée par le comité de gestion foncière rurale de Bocanda, le 2 mars 2016 sur la parcelle n° 044 M05 028-2016 d'une superficie de 44 ha 78 a 59 ca, à Bocanda.

Nom : OMEIS.

Prénom : Kinda.

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1999 à Marcory (Abidjan).

Nom et prénoms du père : OMEIS Mohamed Ali.

Nom et prénom de la mère : OMAIS Rana.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : étudiante.

Pièce d'identité : n° 15 AH 41 629 du 28 décembre 2015.

Etablie par : Abidjan.

Résidence habituelle : Abidjan.

Adresse postale : 01 B.P. 2 809 Abidjan 01.

Etabli, le 25 juillet 2016 à Bocanda.

AMANKOU Kassi Gabin,  
préfet.

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION**  
n° 381 /MEMIS /DGAT /DAG /SDVA

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

**ONG ALADJE**

L'organisation non gouvernementale dénommée « ONG ALADJE » a pour objet de :

- contribuer à la prise en charge sanitaire des populations rurales enclavées de la Côte d'Ivoire ;
- promouvoir la santé par les activités d'éducation sanitaire, de sensibilisation et de prévention en milieu rural ;
- aider à la création de cases de santé ;
- contribuer au renforcement des capacités des agents paramédicaux ;
- contribuer à l'épanouissement des populations rurales.

Siège : Abidjan-Yopougon, au sein du centre de santé d'Azito.

Adresse : 01 B.P. 4 030 Abidjan 01.

Président : M. N'GUESSAN Koffi Blaise.

Abidjan, le 30 mai 2016.

P/le ministre d'Etat et P.D.,  
le directeur de Cabinet,  
Daniel Cheick BAMBAL,  
préfet hors grade.

IMPRIMERIE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE — Dépôt légal n° 102 036

Le Chef de Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement,  
ZANON Sogmon Adeline certifie que le présent numéro est conforme au tirage.  
Abidjan, le 11 janvier 2017